

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 28 mars 2024**

**- Compte-rendu –**

**Présents :** Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER pour une partie de la réunion, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

**Excusés :** Ludovic JEUNOT

Anne-Sophie PARRIAUX procuration à Jean-Michel Lhommée

Isabelle HOCQUEMILLER procuration à Agnès SANCEY-FOURNEROT jusqu'à son arrivée

**Absents :** Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN, Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI,

**Secrétaire de séance :** Agnès SANCEY-FOURNEROT

\*\*\*\*\*

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 1er février 2024

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2023
- Affectation et reprise des résultats 2023 sur le budget 2024
- Budgets primitifs 2024

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, dans l'attente de financement des travaux de viabilisation par emprunt puis de vente de terrains, bénéficie pour ses premières dépenses d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2023**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2023 et affectation des résultats 2023 à 2024**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2023. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2024, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2023 au Budget Primitif 2024									
<b>BUDGET PRINCIPAL 2023 affectation 2024</b>	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2023 (1)	Reprise des résultats 2022 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2023 (3)	Résultats de clôture 2023 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2023	Affectation des résultats 2023 à 2024
Fonctionnement	447 836,72	569 477,67	121 640,95	174 018,34	0,00	295 659,29	0,00	295 659,29	En réserve au 1068 64 742,35
Investissement	173 371,87	74 140,11	-99 231,76	39 678,41		-59 553,35	-5 189,00	-64 742,35	Excédents fonc art RF 002 230 916,94
<b>Total 1</b>	<b>621 208,59</b>	<b>643 617,78</b>	<b>22 409,19</b>	<b>213 696,75</b>	<b>0,00</b>	<b>236 105,94</b>	<b>-5 189,00</b>	<b>230 916,94</b>	RaR - 5 189,00
									<b>Solde d'exécution (DI) art 001- 59 553,35</b>
<b>Forêt 2023 affectation 2024</b>	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2023 (1)	Reprise des résultats 2022 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2023 (3)	Résultats de clôture 2023 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2023	Affectation des résultats 2023 à 2024
Fonctionnement	73 587,30	58 494,55	-15 092,75	118 494,15	6 482,70	96 918,70	0,00	96 918,70	En réserve au 1068 25 254,56
Investissement	25 254,56	6 482,70	-18 771,86	-6 482,70		-25 254,56		-25 254,56	Excédents fonc art RF 002 71 664,14
<b>Total 1</b>	<b>98 841,86</b>	<b>64 977,25</b>	<b>-33 864,61</b>	<b>112 011,45</b>	<b>6 482,70</b>	<b>71 664,14</b>	<b>0,00</b>	<b>71 664,14</b>	RaR -
									<b>Solde d'exécution (DI) art 001- 25 254,56</b>
<b>Lotissement Vernois 2023 affectation 2024</b>	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2023 (1)	Reprise des résultats 2022 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2023 (3)	Résultats de clôture 2023 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2023	Affectation des résultats 2023 à 2024
Fonctionnement	42 795,16	42 795,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	42 795,16	42 355,00	-440,16	645,00		204,84		204,84	Excédents fonc art RF 002 -
<b>Total 1</b>	<b>85 590,32</b>	<b>85 150,16</b>	<b>-440,16</b>	<b>645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204,84</b>	<b>0,00</b>	<b>204,84</b>	RaR -
									<b>Solde d'exécution (RI) art 001 204,84</b>

- **Budgets primitifs 2024**

Les projets de budgets 2024 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) ont été préparés en commission des finances le 4 mars. Ils sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste en 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le

transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité une évolution du taux de référence 2023 des taxes de 1%. Le taux 2024 sera ainsi de 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 235 454 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2024 de 62 165,17 €.

Subventions aux associations : le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 320 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 550 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur le budget 2024 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les premières dépenses à assurer sur le budget lotissement sont les études préalables et le broyage des branches et souches. Des dépenses plus importantes, nécessitant le recours à un emprunt, seront ensuite à engager pour les travaux de viabilisation. Mais ceci n'interviendra qu'à l'issue de l'instruction du permis d'aménager.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2024 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 60 000 €. Cette avance permettra de financer les premières dépenses sans recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

**Budgets primitifs 2024** adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>	Fonctionnement	738 539,32 €	767 833,37 €
	Investissement	456 359,78 €	456 359,78 €
<b>Forêt</b>	Fonctionnement	108 550,00 €	138 464,14 €
	Investissement	70 254,56 €	70 254,56 €
<b>Lotissement</b>	Fonctionnement	680 000,00 €	680 000,00 €
	Investissement	680 000,00 €	680 000,00 €

➤ **Ressources humaines :**

- suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe
- création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe

Madame Audrey Bertrand, secrétaire de mairie actuellement contractuelle, a passé avec succès le concours de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe.

En application, sur proposition du maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité la suppression du poste actuel d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe et la création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe.

Madame Bertrand sera nommée sur ce poste à partir de 1<sup>er</sup> avril 2024.

Toutes nos félicitations pour ce succès !

➤ **Vente de petites parcelles de terrain d'aisance (chemin des écoliers)**

Après présentation du projet, le Conseil municipal décide à l'unanimité la vente de petites parcelles de terrain d'aisance situées pour une part chemin des écoliers et pour l'autre sur l'emplacement de l'ancien sentier piéton communal perpendiculaire à la rue des Vignes :

- parcelles AA 291 (15 m<sup>2</sup>), AA 301 (31 m<sup>2</sup>) et AA 292 (6 m<sup>2</sup>), soit **un total de 52 m<sup>2</sup>** à Monsieur Jean-Pierre Laurent et Madame Carine Jannin
- parcelle AA 54 d'une **superficie de 18 m<sup>2</sup>** à Monsieur et Madame Bruno et Raphaëlle Vivant

La vente est fixée au prix de 30 € le mètre carré.

➤ **Convention avec GBM :** adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés

En application de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), Grand Besançon Métropole procède désormais à une gestion en flux des logements sociaux réservés, qui remplace la gestion en stock. Ainsi les logements réservés ne sont plus identifiés individuellement en amont, mais font l'objet d'un engagement annuel de propositions. GBM propose une gestion des réservations à l'échelle intercommunale, dans le but d'améliorer la fluidité du dispositif.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour une adhésion au dispositif de gestion intercommunale des logements réservés.

➤ **Compostage des biodéchets :** convention avec le Sybert pour installation d'un composteur de quartier

Dans le prolongement de la présentation sur les opérations de compostage des biodéchets conduites par le Sybert (voir compte-rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2024), le Conseil municipal décide à l'unanimité de conclure avec le Sybert une convention pour l'installation d'un ou plusieurs composteurs de village. L'emplacement et les règles de fonctionnement feront l'objet d'une information ultérieure.

➤ **Dispositif de vidéosurveillance/vidéoprotection** : concertation sur un projet d'installation de caméras

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet de vidéosurveillance / vidéoprotection

*Eléments présentés par Jean-Michel Lhommée*

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 6 février : Sivu Sages
- 7 février : Scot
- 7 février : AG de l'école de musique (Fontain)
- 13 février : Ecole, projet de PEDT réunion à l'Académie
- 13 février : GBM réunion sur le projet de lotissement
- 14 février : syndicat du marais
- 14 février : comité de secteur plateau
- 15 février : conférence des maires
- 16 février : frelon asiatique – Saône
- 28 février : AG de l'Audab
- 5 mars : syndicat du plateau, collègue
- 7 mars : conférence des maires
- 7 mars : conseil communautaire GBM
- 8 mars : rencontre avec l'architecte des bâtiments de France
- 11 mars : Natura 2000 – approbation du projet d'extension de la zone
- 12 mars : SCOT conseil syndical
- 14 mars : conférence des maires
- 19 mars : Syndicat du Plateau (bureau)
- 21 mars : musée de Nancray, présentation du programme 2024
- 25 mars : syndicat du plateau
- 26 mars : réunion avec la DGFIP (visio)

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Lotissement** :

Le permis d'aménager est accepté depuis le 4 Mars 2024.

Rencontre le jeudi 21 mars avec B.E.J. l'Ingénierie Comtoise (bureau d'études) afin de préparer le lancement de l'appel d'offres.

Propositions retenues par le conseil municipal :

- Eclairage public : candélabres RAGNI CHIC teinte rouge RAL 3001
- Surface des places de parking : Evergreen avec un remplissage en gravillons.

● **Zone artisanale**

Le permis d'aménager est en cours d'instruction.

RDV récent sur place avec GBM pour discuter du dévoiement de la ligne électrique qui passe en travers de la parcelle. Afin de préparer ces travaux de dévoiement, un élagage a été nécessaire pour dégager la ligne électrique coincée dans les branches le long de la rue de la Vierge. Travaux réalisés par GBM. L'élagage a été fait avant le 15 Mars afin de ne pas nuire à la reproduction d'espèces protégées comme indiqué dans l'article L411-1 du code de l'environnement.

- **Eglise de Gennes**

RDV sur place le mercredi 27 Mars avec une entreprise spécialisée pour refaire les corniches en pierre au-dessus de l'entrée. La mairie est dans l'attente de son devis.

- **Architecte des Bâtiments de France (ABF)**

Rencontre le 8 Mars avec M Dognin (architecte des bâtiments de France )

Concernant les travaux sur la mairie lavoir, M Dognin se propose de rechercher dans les archives départementales l'histoire de ce lavoir afin de connaître les parties susceptibles d'être modifiées et les parties qui devront être sauvegardées.

Une liste d'architectes (spécialistes des monuments anciens) nous parviendra en mairie par le biais de M Dognin. La mairie organisera un appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de notre mairie lavoir.

La commission travaux sera sollicitée pour cette mission d'appel d'offres.

- **Sécurité aux abords de l'école :**

Les travaux sont bien prévus cette année par GBM. Afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école les travaux (d'une durée d'environ 3 semaines) pourraient être réalisés pendant les vacances d'été 2024.

Pour rappel : l'estimation du coût des travaux est d'environ 160 000 HT. Soit environ 48 800 € à charge de la commune sous forme de fonds de concours, et 111 200 € à charge de GBM.

*Éléments rapportés par Jean-Michel Lhommée*

- **Bibliothèque**

Le groupe bibliothèque a organisé une fête du court métrage (événement national) sur plusieurs jours, pour adultes et enfants, durant la semaine du 18 au 23 mars : intervention à l'école, projection le mercredi, apéro littéraire le jeudi, course d'orientation, atelier maquillage et projection pour enfants le samedi. Avec les crêpes des Galopins !

A la bibliothèque le nombre et la diversité des livres a beaucoup augmenté, avec notamment de nombreux livres pour enfants. Des animations sont prévues sur le troisième trimestre. Il reste du travail pour trier, enregistrer et couvrir les livres : n'hésitez pas à rejoindre l'équipe !

*Éléments rapportés par Dominique Henry*

➤ **Questions et informations diverses**

- Frelon asiatique : une réunion d'information s'est tenue à Saône avec la Fredon et le syndicat apicole. Les personnes volontaires pour jouer un rôle de référents pour les opérations de piégeage sont invitées à se faire connaître en mairie.

Si besoin la commune pourrait intervenir pour la destruction des nids, par recours à une entreprise spécialisée.

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

\*\*\*\*\*

### **Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 04/03/2024 : permis d'aménager 25 267 23 C0001 – Viabilisation de 16 parcelles afin de créer un lotissement avec espaces verts publics ainsi qu'une voirie – Lieu-dit « Saint Geugulphe » – parcelles cadastrées AB 71, 127, 193, 202 et 203

Le 11/03/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0005 – Remplacer une fenêtre de toit et édifier 3 fenêtres de toit – rue du Chanois – parcelle cadastrée AB 163

Le 13/03/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0004 – Edifier des panneaux solaires au sol – rue de la Corvée – parcelle cadastrée AA 180

Le 14/03/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0006 – Edifier des panneaux solaires – Rue de la Valière – parcelle cadastrée AB 136

Le 15/03/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0003 – Edifier une piscine – Rue du Lavoir – parcelle cadastrée AA 229

Le 21/03/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0002 – Division de terrain – rue de la Maltière « Bouchet des Charmes » – parcelles cadastrées AB 187, 188 et 189

Le 25/03/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0001 – Edifier un bardage en façade Ouest – chemin des Ecoliers – parcelle cadastrée AA 52

Le 26/03/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0007 – Edifier un portail, un portillon et une clôture – rue de l'Enclos – parcelle cadastrée AA 214

### **Urbanisme : dossiers refusés**

Le 21/03/2024 : déclaration préalable 25 267 23 C0030 – Edifier un abri de jardin – rue du Vieux Tilleul – parcelle cadastrée AA 300

\*\*\*\*\*

***Date du prochain Conseil municipal***

***jeudi 16 mai 2024***

\*\*\*\*\*